



République Française

Département de Haute-Loire

MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR

- Signature d'un avenant pour les travaux de la voirie communale
- Vente des meubles du gîte communal
- Choix de l'entreprise pour la réfection du mur de la cure

L'an deux mille vingt et un , le dix-huit du mois de juin , à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, SOUCHIERE Loïc, MASSON David, MIALON Florian, RIBES Xavier, et MIGLIORINI Aurélie

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs, TERRASSE Chloé, PESSEMESE, Bernard BREYSSE Christian et Mr FAURE Johan

Absente représentée : Madame VIALE Karine ayant donné procuration à MIGLIORINI Aurélie

Secrétaire de séance : Madame MIGLIORINI Aurélie

La séance a été ouverte à 20h30

Assemblée générale des chasseurs : Monsieur le Maire informe son Conseil de son l'invitation par le Président de l'ACCA de PRESAILLES à leur Assemblée générale. Les chasseurs vont organiser un ball-trap les 24 et 25 juillet dans l'enceinte du terrain loué par Promo Rallye ; Il indique également que le taux de lièvre au km² qui est de 1, cette population est en baisse.

Terrain de section : Monsieur le Maire fait part à son Conseil du courrier de l'avocat de l'afasc demandant le rétablissement des sections et l'attribution des terrains de sections aux ayants droits. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de répondre à ce courrier, un rétablissement des sections selon l'expertise du géomètre est en cours. Les conseillers souhaitent se faire aider par un avocat spécialisé dans les problèmes agricoles.

Vols de fleurs au cimetière : Ce n'est malheureusement pas la première fois que le cimetière de Présailles est la cible d'un voleur de fleurs. La profanation de sépulture est un délit puni par le Code Pénal. Le Conseil déplore de tels agissements dans un lieu de recueillement, met tout en œuvre pour prendre le voleur la main dans le sac et assure comprendre l'indignation des victimes.

Programmes national « PONTS » : La commune étant doté d'une douzaine de ponts, l'inscription à ce programme national de diagnostic semble judicieux.

Elections : Monsieur le Maire explique son soutien à la liste de Laurent WAUCQUIEZ et rappelle les subventions accordées par la Région.

Contrat de l'agent chargé du ménage : Etant donné que le gîte communal n'existe plus, il a été demandé à l'agent chargé de l'accueil et de l'entretien ; d'effectuer des heures de ménage à la salle polyvalente et la Mairie en attendant la reprise du gîte « Retrouvance ». Elle devra présenter un état des heures effectuées.

Réhabilitation de la Cure : Le dernier plan fournit par l'architecte doit être validé. Des devis pour le mur de soutènement seront demandés à des entreprises locales

Ventes des meubles du gîte : Le mobilier de l'ancien gîte de l'école au Bourg a été vendu, cela permet de vider la salle pour la reprise des réunions des associations

Courrier du GAEC du Cher : Monsieur le Maire informe son conseil que le GAEC du Cher projette d'agrandir son bâtiment agricole pour cela il souhaite acquérir une partie de la parcelle A 1130. Le Maire rappelle qu'une définition des sections de la commune doit être faite avant de pouvoir effectuer les différentes transactions immobilières demandées.

Signature de l'avenant pour les travaux de voirie : Monsieur le Maire propose à son Conseil la signature de l'avenant suivant avec l'entreprise EUROVIA :

-Chemin de Praneuf à Granegoule VC 26

- Fourniture et mise en œuvre de GNT 0 /31.5 sur 5 cm 40 T
- Réalisation d'un enduit tri- couche

2- Charbadeuil

- Engravures
- Balayage du support
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à 140 kg/m² y compris couche d'accrochage

Montant de l'avenant

- Montant HT 24 3401 €
- Montant TTC 29 208 €
- % d'écart introduit par l'avenant 13 %

Nouveau montant du marché public

- Montant HT 120 084.95 €
- Montant TTC 144 101.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité charge le Maire de signer cet avenant au marché de travaux

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h 30.